

Procès-verbal du Conseil Municipal

du mardi 6 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le mardi 6 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, par convocation du 1^{er} février 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Bernard TOURNANT, Frédérique DELAHAY, Pascal VERHULST, Rodrigue FOLLIN, Caroline CANDAELE, Thierry DI GIACOMO, Régine LECHEVIN, Estelle LUCIDARME, Guy RICHEZ, Yoann DONNAINT

Absents excusés : Cédric SZCZOT (procuration à Rodrigue FOLLIN)
Inès DEBBAH (procuration à Estelle LUCIDARME)
Renée WARLOUZET (procuration à Pascal VERHULST)
Sébastien LAINE (procuration à Caroline CANDAELE)

Madame Estelle LUCIDARME est élue secrétaire.

2024_06 Maintien du 1er adjoint au Maire dans sa fonction

Suite à la dernière réunion de conseil municipal, Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il a retiré les délégations de fonction du premier adjoint Monsieur Cédric SZCZOT, et qu'il demande ce soir à l'assemblée de se prononcer sur le maintien de cet adjoint dans sa fonction par un « oui » ou « non ».

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Messieurs Thierry DI GIACOMO et Guy RICHEZ.

Madame Estelle LUCIDARME est élue secrétaire.

Le vote se fait à bulletin secret chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe (exception des procurations) du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de votants : 14

Nombre de « OUI » : 5

Nombre de « NON » : 7

Nombre de suffrages blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

A la majorité des membres votants, le conseil municipal décide de ne pas maintenir Monsieur Cédric SZCZOT dans sa fonction d'adjoint.

2024_07 Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Le conseil municipal ayant décidé ce jour de ne pas maintenir Monsieur Cédric SZCZOT dans son poste d'adjoint au Maire, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de conserver 3 adjoints au Maire.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres votants, le maintien du nombre d'adjoint à 3.

2024_08 Candidatures et élection d'un nouvel adjoint au Maire

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un adjoint. Il a rappelé que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Madame Estelle LUCIDARME a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur Thierry DI GIACOMO et Monsieur Guy RICHEZ.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats à ce poste de premier adjoint au Maire.

Monsieur Rodrigue FOLLIN est l'unique candidat à se présenter.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins blancs sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 14
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 2
- Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 12
- Majorité absolue : 7

- **Nombre de voix obtenues par le candidat Rodrigue FOLLIN** : **12**

Monsieur Rodrigue FOLLIN a été proclamé 1er adjoint et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire abrogera les délégations de fonction attribuées par arrêté à Monsieur Rodrigue FOLLIN en tant que conseiller délégué pour lui attribuer par arrêté du Maire les délégations de fonction d'adjoint.

Monsieur le Maire propose de nommer un nouveau conseiller délégué à la place de Monsieur Rodrigue FOLLIN avec d'autres délégations (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal « PLUi », foncier bâti et non bâti de la commune, référent CUA PLUi).

Monsieur le Maire suggère Monsieur Thierry DI GIACOMO à ce poste, après délibération, Monsieur DI GIACOMO est nommé conseiller délégué à la majorité des membres votants (abstentions de Madame Caroline CANDAELE, Monsieur Cédric SZCZOT (procuration) et Monsieur Sébastien LAINE (procuration)).

2024_09 Pass'Jeune

Monsieur le Maire évoque le Pass'Jeune à destination des 11 – 17 ans qui permet d'accéder à des sorties, ainsi qu'à des offres municipales, d'associations, d'entreprises, de structures sportives et culturelles.

Madame DELAHAY est chargée de l'étude de ce projet.

2024_10 Animations - préparation Jeux Olympiques – 25 mai 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à l'occasion des Jeux Olympiques 2024, le Bassin de Vie Nord de la CUA (Bailleul sire Berthoult, Ecurie, Farbus, Roclincourt, Thélus et Willerval) se réunit afin d'organiser des manifestations autour des JO. Monsieur le Maire dresse un inventaire rapide des animations dans ces différentes communes et notamment celles concernant notre commune, à savoir le tennis de table.

Divers :

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré Monsieur HUGUET, du Département, pour le projet école, des plans ont été faits et les différentes étapes sont évoquées (audit énergétique, recherche de sapes, assistance maîtrise d'œuvre...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.